# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20200207-lmc100000020274-DE
**Acte Certifié exécutoire**
Envoi Préfecture : 10/02/2020
Réception Préfet : 10/02/2020
Publication RAAD : 10/02/2020

Séance du vendredi 7 février 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/02/07-0/02**

---

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

---

OBJET : Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 28 novembre 2019 au 17 janvier 2020.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil départemental doit régulièrement rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des compétences que le Conseil départemental lui a déléguées.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 1618-2, L. 3121-22, L. 3122-5, L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1,

VU la loi n° 2009-526 en date du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et d'allègement des procédures et notamment son article 82-2,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/05 en date du 13 juillet 2018 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental (Actions contentieuses - Dispositions générales – Marchés publics – Droit de préemption - FSL),

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/06 en date du 13 juillet 2018 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2018,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/07 en date du 13 juillet 2018 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de placements,

CONSIDERANT que le Conseil départemental doit être tenu informé par un récapitulatif régulier des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations susvisées,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**

du récapitulatif des décisions prises par le Président du Conseil départemental du 28 novembre 2019 au 17 janvier 2020.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Monique DELESSARD
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne